



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E150832

VALABLE JUSQU'AU 24/02/2025

ÉDITÉ LE 24/06/2024

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 15/09/2015

Forme juridique : SARLU

Capital : DEPUIS LE 10/10/2019
1 300

Raison sociale : PRONO YVONNICK

5 RUE DU GOH LANNO
56330 PLUVIGNER

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC LORIENT CÉDEX 813 575 255

Siret : 813 575 255 00035

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 5407820

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA ASSURANCES IARD 10050017404

Assurance Responsabilité Civile :

AXA ASSURANCES IARD 10050017404

Situation fiscale et sociale : A jour au 25/01/2024

Téléphone : 02 97 06 04 94

Portable : 06 31 99 27 02

Site Internet : www.prono-plombier-chauffagiste.fr

E-mail : yvonnickprono@gmail.com

Responsabilité légale :

PRONO YVONNICK GÉRANT

Fax :

Effectif moyen : 6

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	14/10/2021
5222	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ²	01/02/2023
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² Mention RGE	01/02/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Chaudière bois	27/07/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE LOUDEAC
2, RUE CHARLES LANSARD
22600 LOUDEAC

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.